

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## COMMUNE de VEXIN-SUR-EPTE - COMMUNE DÉLÉGUÉE de Guitry

Enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)  
Avant approbation par le conseil municipal

Par arrêté n° 2017- 026, en date du 17 août, le maire de Vexin-sur-Epte a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du PLU de la commune déléguée de Guitry.

À cet effet, monsieur Gilles Sapin, retraité ERDF, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur en date du 2 août 2017 par le président du tribunal administratif de Rouen.

L'enquête se déroulera en mairie déléguée de Guitry du mardi 3 octobre 2017 à 9h au lundi 6 novembre 2017 à 19h, soit une durée de 35 jours pleins et consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie déléguée de Guitry (jeudi de 18h à 19h30).

Le commissaire enquêteur siègera en mairie déléguée de Guitry pour se tenir à disposition du public et recevoir des observations les jours et heures suivants :

- Mardi 3 octobre 2017 de 9h à 12h ;
- Samedi 14 octobre 2017 de 9h à 12h ;
- Lundi 6 novembre 2017 de 16h à 19h ;

L'enquête publique sera close le lundi 6 novembre 2017 à 19h.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces des dossiers seront consultables en mairie déléguée de Guitry 2 rue Corblin, Guitry 27510 Vexin-sur-Epte et sur le site internet de la commune : [www.vexin-sur-epte.fr](http://www.vexin-sur-epte.fr)

Le dossier de l'enquête publique pourra également être consulté sur un poste informatique à la mairie déléguée de Guitry aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie déléguée (jeudi de 18h à 19h30).

Le projet n'a pas fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale.

Les observations du public pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la mairie déléguée de Guitry qui sera ouvert par monsieur le maire délégué de Guitry et clos par le commissaire enquêteur. Ces observations pourront également être adressées au commissaire enquêteur à la mairie déléguée de Guitry (2 rue Corblin, Guitry 27510 Vexin-sur-Epte).

Le public aura aussi la possibilité de transmettre ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse suivante : [plu@vexin-sur-epte.fr](mailto:plu@vexin-sur-epte.fr)

Par ailleurs, suite à l'enquête publique le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie déléguée de Guitry et sur le site internet : [www.vexin-sur-epte.fr](http://www.vexin-sur-epte.fr) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le maire  
Michel Jouyet